

locale

Un faux procès à George-Ville pour la journée du droit dans les collèges



Au programme du droit dans les collèges, du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et de prévention de la violence intégré au projet d'établissement du collège George-Ville, la conseillère principale d'éducation, Aurore Naudin a organisé la venue de Maître Théo Clerc, avocat au barreau de Paris.

Construire une culture juridique dans l'école, c'est comprendre le droit, l'idée même du droit, c'est comprendre la société, le rôle de chacun en tant que citoyen, tel est l'objectif de ces journées du droit organisé dans chaque classe de 4^e du collège spiripontain.

Les interventions consistent en une heure de dialogue autour du thème des discriminations. Les élèves ont pu expliquer des cas de discriminations vécus au collège. Le jeune avocat parisien leur a présenté les textes de droits et les personnes les protégeant en cas de discrimination, les sanctions encourues et les recours possibles si on est victime ou témoin de tels actes.

Discrimination sexuelle au travail

Les élèves ont ensuite pu poser des questions sur le métier d'avocat, les études, les spécialisations. La deuxième heure abordée est la pratique : à l'ensemble de la classe de jouer un faux procès. C'est une salariée qui porte plainte pour discrimination sexuelle au travail, elle est moins bien payée que son homologue masculin. Les élèves sont répartis en trois groupes. Le premier représente les avocats de la plaignante et cherche à obtenir le maximum de dommage et intérêts. Le deuxième groupe représente les avocats de la défense et cherche à éviter la prison et une amende trop lourde. Le troisième groupe est celui des juges qui doivent décider de ce qu'il est juste de faire.

L'avocat Théo Clerc aide et guide les élèves dans la construction de leurs plaidoiries et ensuite les collégiens passent à l'oral dans la reconstitution du procès.

La présentation de métiers du droit par la tenue d'un faux procès préparé par les élèves est un bon moyen de sensibiliser aux discriminations filles/garçons et un bon entraînement à l'éloquence. Les élèves ont pris conscience qu'ils peuvent agir contre ces discriminations qui sont graves et peuvent entraîner de lourdes sanctions, même pour les mineurs.

Correspondant Midi Libre : 0 787 604 302







